



2040 - Module TST BT AER

Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

2 250 €

Site Client

	Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires pour la préparation à l'habilitation d'indice "T" sur les ouvrages de type aérien (RES – BRT – EP).	 8 jour(s) , 56 heures
	Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages	
	Apports pratiques : Réalisation d'une protection de chantier de tiers. Connexion et déconnexion d'un câble d'alimentation de boîtier de protection d'un foyer EP. Remplacement d'un isolateur d'alignement et confection d'une attache. Réalisation d'un branchement aérien et aéro-souterrain sur réseau nu par les méthodes de travail au contact et à distance. Connexion / déconnexion d'un CCPI de type panneau de comptage. Réalisation d'une coupure en charge. Raccordement de câbles isolés torsadés de réseau entre eux. Mise en œuvre de shunts en vue d'assurer une continuité de service. Réalisation d'un transfert de conducteurs nus sur réseau sous tension. Raccordement de câbles isolés torsadés de réseau sur un réseau nu.	
	Pré-requis : L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après : - mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré. - avoir suivi le module de base habilitant TST depuis moins de 2 ans et être apprécié positivement ou être habilité « T » pour d'autres travaux au périmètre d'un module de type spécifique, en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des Travaux Sous Tension. - maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens, branchements aériens et aéro-souterrains (habilitation B1 minimum). - maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en oeuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles et grimpettes). La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.	
	Modalités d'évaluation : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension citées. L'AFPPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.	
	Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.	 Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.



Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.